



63790 Chambon sur Lac

N° agrément : 500019

**Contrat de réservation d'une Location (2 nuits minimum)**

(A retourner signé, accompagné du règlement et des conditions de location lues et approuvées)

Entre d'une part le camping " Les Bombes" et d'autre part le client :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville : Pays :
 N° téléphone : N° portable : E-mail :

Location*	Semaine	Nuitée	(*Barrer la mention inutile)
Période : du à 15 h au à 10 h.			
Nombre d'adultes : Nombre d'enfants : Age des enfants :/...../...../.....			
Réservation d'une location (Mettre une croix dans la case correspondante)			
<input type="checkbox"/> Chalet mobile (31m ² 6 pers)	<input type="checkbox"/> Chalet mobile (28m ² 5 pers)	<input type="checkbox"/> Chalet mobile (25m ² 4 pers)	
<input type="checkbox"/> Chalet mobile balnéo (25m ² 4 pers)	<input type="checkbox"/> Roulotte (2 pers sans sanitaire).	<input type="checkbox"/> Roulotte (4 pers. sans sanitaire)	
<input type="checkbox"/> Chalet toilé (20m ² 4 pers sans sanitaire)	<input type="checkbox"/> Chalet toilé (25m ² 5 pers. sans sanitaire)	<input type="checkbox"/> Chalet mobile (18m ² 2/3 pers)	
<input type="checkbox"/> Mobile Lodge (32 m ² 6 personnes)	<input type="checkbox"/> Mobile-home (25m ² 4 pers)	<input type="checkbox"/> Mobile Premium (32m ² 6 personnes)	

Versement à effectuer à la réservation d'une location (à joindre à votre contrat)

Désignation	PU	QT	PT
Location	€		€
Personne supplémentaire	€		€
Animal	5,00 €		€
Location TV	5,00 €		€
Location Draps grand lit	13,00 €		€
Location Draps petit lit	9,00 €		€
Location Bébé (lit / chaise ?)	€		
Véhicule supplémentaire	2,00 €		€
La Taxe de Séjour 0,60 € / personne à partir de 18 ans ainsi que la Participation à l'Environnement 0,30 € / personne et de tout âge seront à régler à votre arrivée	Total		€
	Nombre		
	Total séjour		€
30% du total séjour			€
Frais de réservation			13,00 €
Assurance-Annulation (Facultative) 3 %			€
Montant de l'acompte est :			€

Le carnet de vaccination de l'animal, à jour, devra être présenté le jour de l'arrivée.

Le paiement s'effectuera par chèque bancaire ou postal, par virement bancaire ou par chèque vacances.

Les chèques seront libellés à l'ordre de "SARL CAMPING LES BOMBES"

Le solde du règlement sera versé un mois avant le début du séjour.

Le dépôt de garantie de 300 € (2 chèques : 250 € et 50 €) pour la location et le ménage sera versé à l'arrivée au camping et sera restitué avant votre départ.

**Le client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions et tarifs
ainsi que du document joint "conditions générales de location"
et accepte l'intégralité de leur contenu**

Fait à Le
 Signature précédée de "bon pour accord"

Conditions générales de location

(A nous retourner signé)

ARTICLE 1 - Réservation

La réservation devient effective uniquement avec notre accord, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

ARTICLE 2 - Frais de dossier

Ces frais correspondent aux frais d'édition de documentation et frais d'envois divers, dus à la souscription d'un contrat. Ils sont définitivement acquis au loueur. Le montant des frais apparaît sur le contrat de réservation.

ARTICLE 3 - Règlement du solde

Le solde de la location est intégralement payable un mois avant l'arrivée. Le solde dû et la date limite de paiement seront indiqués sur la confirmation de réservation.

Le solde pour l'emplacement est intégralement payable à votre arrivée.

ARTICLE 4 – Dépôt de garantie (caution)

L'attention du client est attirée sur l'existence en matière de location saisonnière d'un dépôt de garantie destiné à couvrir les conséquences éventuelles des dégradations pouvant être imputées au locataire. Le dépôt de garantie est fixé à 300 euros (2 chèques : 250 euros pour la location et 50 euros pour le ménage).

Le dépôt de garantie est versé lors de l'arrivée.

ARTICLE 5 – Etat des lieux

Pour les locations, un inventaire est affiché dans le locatif .L'état des lieux est établi par le locataire et le propriétaire à l'arrivée. Il sera refait par les deux parties avant votre départ. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant la période de location. Une retenue sera effectuée sur le dépôt de garantie si le nettoyage des locaux et du matériel est jugé par nous irrecevable ou en cas de dégradation ou de casse.

ARTICLE 6 – Assurances dommages et responsabilité civile

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une assurance dite "villégiature".

ARTICLE 7 – Annulation

L'annulation émanant du client entraîne, outre les frais de dossier définitivement acquis au loueur, les retenues suivantes :

- La totalité de l'acompte versé lors de la réservation, en cas d'annulation entre la date de signature du présent contrat de réservation et 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

- Un montant égal à la totalité du séjour, en cas d'annulation moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si le client ne se présente pas à cette date.

Si une assurance annulation a été souscrite lors de la réservation, le client effectuera toutes les démarches auprès de son assureur. Pensez lors de votre réservation à souscrire à CAMPEZ-COUVERT.

Attention, le droit de rétraction de 7 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement.

Il n'y a pas de remboursement en cas de départ anticipé pour les locations et les emplacements.

ARTICLE 8 – Durée du séjour

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

ARTICLE 9 – Arrivée et mise à disposition du locatif (Arrivée à partir de 15 H Départ à 10 H).

Le client doit se présenter au jour et aux heures mentionnées sur le contrat.

Les locations sont conservées durant 24 h après la date prévue d'arrivée. Passé ce délai, le séjour sera considéré annulé, les locations cesseront d'être retenues et la totalité du coût du séjour sera dû conformément à l'article 7.

ARTICLE 10 – Capacité d'hébergement

Le contrat est établi pour une capacité d'hébergement maximum. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires.

ARTICLE 11 – Animaux

L'acceptation des animaux est soumise à l'accord préalable du prestataire.

Le carnet de vaccination à jour devra être présenté le jour de l'arrivée. En aucun cas les animaux ne doivent rester seuls dans les locations, ni provoquer des nuisances, que ce soit par leur attitude (bruit, agressivité etc.) ou par le non-respect des règles de propreté. Ils doivent être tenus en laisse.

En cas de non-respect de cette clause, le prestataire peut écourter la durée du séjour. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 12 – Règlement intérieur

Les clients sont priés de prendre connaissance et de respecter le règlement intérieur de l'établissement qui est à leur disposition et est affiché à la vue de tous.

Chauffage dans le locatif :

Une consommation électrique journalière maximum de 10KW, largement suffisante pour satisfaire au séjour. Cependant en cas de dépassement de ce forfait, il sera demandé une participation de 0,45 € par KW supplémentaire.

Fait à Le

Signature précédée de **"bon pour accord"**

Virement bancaire : RIB : 30004 02361 00010039252 12 / IBAN : FR7630004023610001003925212

SARL CAMPING LES BOMBES au capital de 10.000 € RCS 81428196000017 Tél : 04.73.88.64.03

E.mail : lesbombes@orange.fr - Site : www.camping-les-bombes.com

Acceptant le règlement des sommes dues par chèque libellé à mon nom, en qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale